



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

livres

Question écrite n° 67097

Texte de la question

Mme Catherine Vautrin attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur l'arbitrage ministériel rendu le 27 octobre 2011 en faveur de la réforme de la formation de la masso-kinésithérapie initiée en 2007, son prédécesseur ainsi que celui titulaire du ministère de la santé s'étant prononcés pour la reconnaissance de cette formation au niveau master 1, avec une sélection universitaire harmonisée et généralisée d'ici 2017 ainsi que la reconnaissance de la formation avancée au niveau master 2. Pour les étudiants en kinésithérapie, ces avancées permettront l'acquisition d'un véritable statut d'étudiant (accès aux SUAPS, indépendance du CHU), la possibilité d'accéder aux laboratoires de recherche et l'évolution d'une profession en développement conformément aux besoins croissants de la population dans ce domaine. Cependant, la Fédération nationale des étudiants en kinésithérapie s'inquiète de ne constater actuellement aucune avancée concrète ni en ce qui concerne l'intégration universitaire précitée ni en ce qui concerne la mise en place rapide du statut LMD escompté. C'est la raison pour laquelle elle la remercie de bien vouloir lui préciser ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Vautrin](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67097

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8732

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)